

RAPPORT D'ACTIVITÉ AGPM MAÏS SEMENCE 2023 - 2024

SOMMAIRE

PRODUCTION
UNE CAMPAGNE 2024 EN RUPTURE

ÉCONOMIE
UN RETOURNEMENT DE SITUATION

ORGANISATION DE FILIÈRE
DES OP FONCTIONNELLES

MAIN D'ŒUVRE
UN NOUVEL OUTIL DE RECRUTEMENT

GESTION DES RISQUES
DES ÉVOLUTIONS DE PRATIQUES

OUTILS DE PRODUCTION
DES OUTILS POUR PRODUIRE

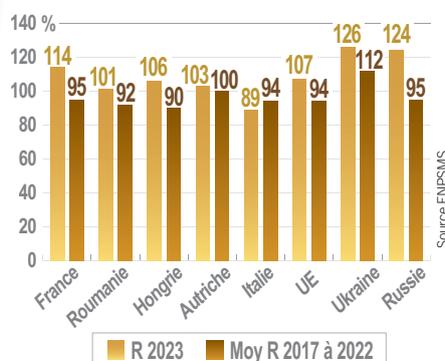
PRODUCTION UNE CAMPAGNE 2024 EN RUPTURE

Après avoir enregistré des performances historiques en 2023, les programmes se sont fortement contractés en Europe. Si le réseau français apparaît plus préservé, il a subi une baisse de surface difficile qui a fragilisé les réseaux.

2023 : PRODUCTIVITÉ RECORD

La campagne 2023/2024 tranche radicalement avec la précédente. Exception faite du printemps, les conditions climatiques ont été proches de l'optimum sans pic de chaleur durant les floraisons ou d'épisodes de sécheresses. En France le résultat technique a atteint 114 % de l'objectif en doses (240/245 doses/ha). Ce niveau est toutefois corrigé à 108 % lorsqu'il est exprimé en quintaux/ha en raison des faibles PMG moyens. Dans tous les cas ces résultats sont records pour la France ! Le résultat moyen de l'UE atteint aussi un record à 107 % (210/220 doses/ha). Sur la zone Mer Noire, les conditions ont été également favorables, et les performances se situeraient à 125 % de l'objectif en Ukraine et 119 % en Russie, soit également des records pour ces pays. A l'échelle de l'Europe au sens large, c'est donc un résultat record de 111 % des objectifs (210/220 doses/ha) qui a été réalisé, soit une production de près de 60 millions de doses !

→ Des résultats 2023 supérieurs à la moyenne

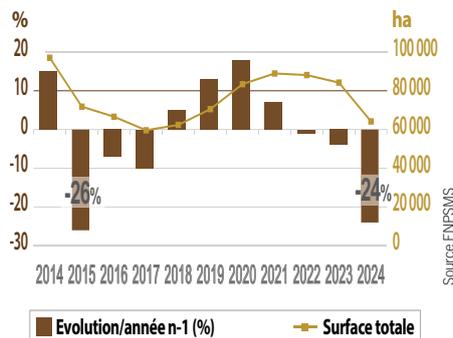


2024 : DES SURFACES EN FORTE BAISSÉ

Cette production a engendré de fortes reconstitutions des stocks. Au 31/05/2024 (après les ventes pour les semis 2024) ils étaient estimés à 82 % (48 % un an auparavant) par la FNPSMS. Dans ce contexte, les programmes de multiplication ont été réduits, malgré l'augmentation globale d'environ 2 % (≈ 300 000 ha) des surfaces de maïs dans l'UE.

En France, la multiplication d'hybrides s'est faite sur 61 165 ha et celle des semences de bases sur 2 990 ha. La baisse est donc de 24 %, ce qui n'était plus arrivé depuis 2015. Cette surface est similaire à celle de 2018, mais elle se fait avec un nombre de multiplicateurs inférieur de 15 % ; le réseau étant passé pour la 1^{ère} fois sous la barre des 3 000 producteurs.

→ Baisse historique des surfaces en 2024



Au sein de l'UE la tendance est plus marquée avec une baisse de 28 %. Avec 121 300 ha, ce fut la plus faible surface depuis 2010. La baisse est généralisée avec les réductions les plus fortes en Roumanie (- 36 % à 18 000 ha) et en Hongrie (- 43 % à 14 300 ha). Dans ce contexte la France concentre plus de 50 % des surfaces de l'UE. Hors UE, la tendance est similaire avec une baisse des surfaces de 50 % en Serbie (5 000 ha), de 44 % en Ukraine et Russie (respectivement 19 500 ha et 25 000 ha) et de 32 % en Turquie (13 600 ha).

A l'échelle du continent, ce sont donc près de 100 000 ha de multiplication de semences de maïs qui ont disparu en un an.

2024 : LA FRANCE AU RENDEZ-VOUS

Une fois n'est pas coutume, le printemps 2024 a été marqué par une forte pluviométrie, un manque de températures efficaces. Météo France le classe comme le 4^{ème} printemps le plus pluvieux en France depuis le début des relevés en 1959 avec des précipitations de 45 % supérieures à la moyenne 1991-2020. Le déficit d'ensoleillement atteint lui 20 %. Aucune région n'a été épargnée à l'exception du pourtour méditerranéen. Dans ces conditions les semis ont été perturbés et se sont poursuivis jusqu'à la mi-juin, voire plus, dans de nombreux secteurs.

Les conditions estivales ont été plus clémentes puisque la France n'a pas connu de pic de chaleur généralisé à l'exception d'un bref épisode caniculaire du 28 juillet au 2 août qui pourra impacter les semis tardifs. Les impacts seront quoi qu'il en soit plus limités que dans les pays d'Europe centrale (Hongrie surtout) et de l'Est (Roumanie, Serbie et Ukraine) qui ont connu des épisodes de sécheresses parfois précoces et des pics de chaleur. Les récoltes ont débuté tardivement, généralement autour du 5-10 septembre et dans des conditions fraîches et pluvieuses.

Les premières estimations laissent à penser que les résultats devraient se situer autour de l'objectif en France contrairement au reste de l'Europe.

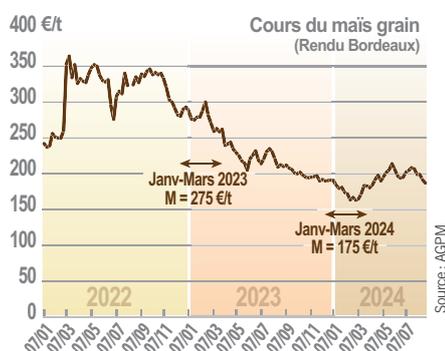
ÉCONOMIE UN RETOURNEMENT DE SITUATION

Après une campagne 2023 marquée par des rémunérations records portées par des cours du maïs historiques, une baisse de prix s'est amorcée fin 2022 pour atteindre son pic bas en mars dernier. Les négociations des contrats 2024 se sont donc déroulées dans ce contexte de repli. Cette volatilité a remis en lumière la nécessité de repenser les pratiques de contractualisation.

DES ACCORDS DE PRIX 2024 EN RECUL

Les contrats de multiplication 2023 se sont conclus alors que les cours du maïs grain atteignaient des niveaux records. Un an plus tard la situation s'était inversée puisque les cours avaient perdu jusqu'à 100 €/ha (exemple des cotations Rendu Bordeaux base juillet de janvier-mars 2024 vs janvier-mars 2023).

→ Des cours du maïs grain qui impacteront les rémunérations 2024



Dans ce contexte les négociations ont été plus difficiles tant les systèmes de construction des prix de la filière sont définis en fonction de la culture de maïs grain. En moyenne, on peut estimer que les accords de prix minimums se sont conclus en baisse de l'ordre de 10 à 15 % alors que les coûts de production restent en hausse en 2024. Des baisses atteignant jusqu'à 30 % ont pu être observées. Dans ce contexte, au-delà de la volatilité des rémunérations d'une année sur l'autre, et de ses conséquences en termes de fiscalité ou de projection dans la filière, certains niveaux de prix proposés posent la question de la couverture des coûts de production.

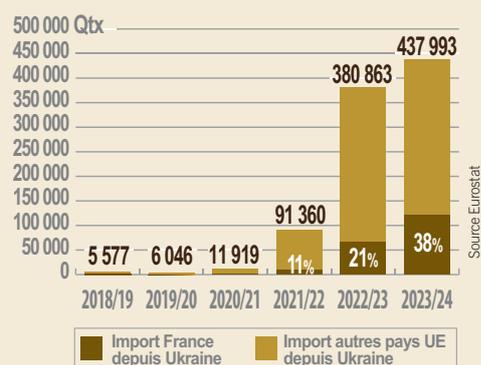
UN TRAVAIL SUR LES COÛTS DE PRODUCTION

La prise en compte des coûts de production dans la fixation des prix d'achat des semences aux multiplicateurs est une demande forte de l'AGPM Maïs Semence qui s'inscrit d'ailleurs dans l'esprit des lois EGALIM. Pour ce faire des indicateurs sont déjà diffusés par l'interprofession mais ils ne donnent que des indications partielles. Pour mieux accompagner les organisations de producteurs dans leurs travaux de négociation, AGPM Maïs Semence a lancé au printemps 2024 une vaste étude pour se doter de références plus fiables et régionalisées des coûts de production complets. Ces travaux incluent également la formalisation d'une méthode de calcul adaptée, et allant bien au-delà des seules charges spécifiques, qui pourra être partagée avec les groupements de producteurs. La

IMPORTATIONS DE SEMENCES UKRAINIENNES Demande d'activation d'une clause de sauvegarde

Depuis la décision de l'UE d'accorder, fin 2020, l'équivalence au système d'inspection des semences de céréales ukrainiennes, l'Ukraine peut exporter ses semences vers l'UE. Les opérateurs se sont rapidement emparés de cette possibilité puisqu'en seulement 3 campagnes de commercialisation les importations de l'UE ont augmenté d'un coefficient de 37. Ce sont donc près de 3 millions de doses qui ont été importées par l'UE depuis l'Ukraine en 2023/2024, soit déjà près de 15 % de ventes de semences de l'UE sur cette période.

→ Des importations de semences ukrainiennes qui explosent

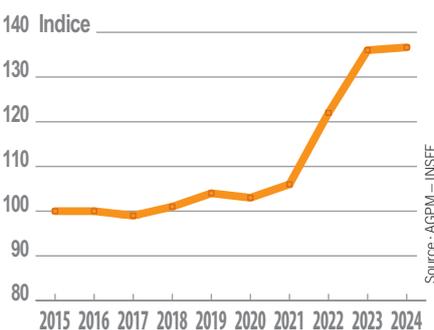


Face à cette situation, l'AGPM a transmis en mars 2024 un dossier au ministre de l'Agriculture français assorti d'une demande d'adoption de mesures provisoires (augmentation des droits de douanes). Cette démarche souligne aussi la volonté de l'AGPM de privilégier l'utilisation des semences françaises et européennes dans les exploitations maïsicoles nationales.



méthode a été testée et perfectionnée durant le printemps et le déploiement de l'étude se poursuivra à l'automne et durant l'hiver 2024/2025.

→ Des coûts de production en hausse structurelle (base 100 en 2015)



UNE RÉFLEXION DE FOND S'IMPOSE

Au niveau de la FNPSMS, les représentants de l'AGPM Maïs Semence ont fait part en juin dernier de leur décision de se concentrer sur le dossier de l'économie de la production. Afin de traiter le sujet de la valeur et de sa répartition dans la filière, un groupe de travail dédié a été mis en place dès le mois de juillet sous l'égide de la fédération. Composé de représentants des 2 familles, il est prévu qu'il conduise ses réflexions et travaux jusqu'à la fin de l'année afin de réfléchir à des pratiques plus pérennes. Pour l'AGPM Maïs Semence, les enjeux sont

d'identifier les pistes pour mieux prendre en compte les coûts complets de production, sécuriser les rémunérations dans la durée, apporter de la visibilité aux multiplicateurs et renforcer l'attractivité de la culture dans un contexte de baisse continue du nombre de producteurs.

ORGANISATION DE FILIÈRE DES OP FONCTIONNELLES

Après plusieurs années de réflexion et de démarches auprès des pouvoirs publics, les premières OP du secteur des semences ont été reconnues en 2023. Ces OP « maïs semence » ont ainsi pu conduire des négociations collectives avec les établissements en 2024. Une avancée attendue sur le terrain et un baptême riche d'enseignements pour les prochaines campagnes.

DES OP ENFIN RECONNUES

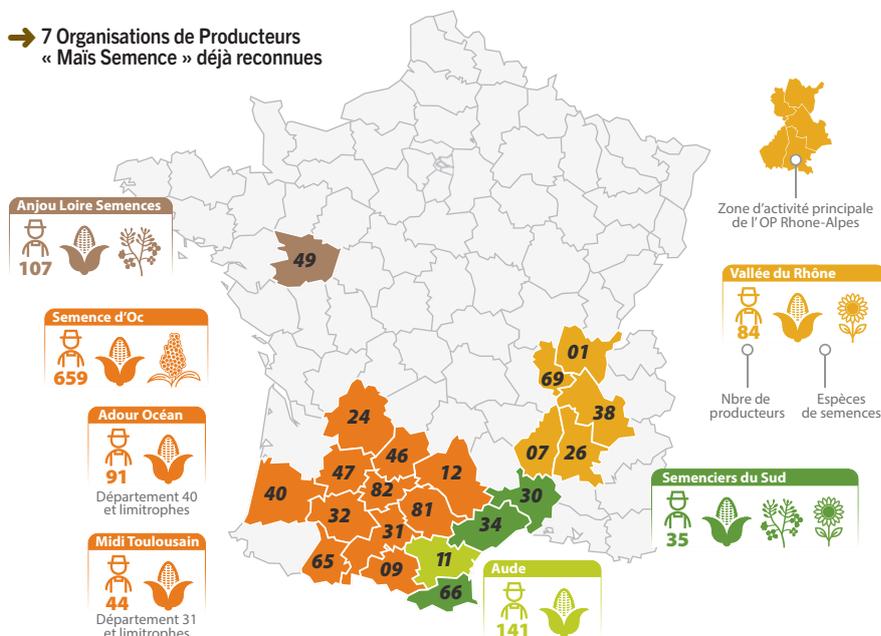
Depuis la publication du décret du 1^{er} août 2023 « relatif à la reconnaissance des organisations de producteurs dans le secteur des semences d'espèces végétales », 8 OP ont été reconnues par le ministère de l'Agriculture dont 7 qui intègrent le maïs semence parmi les espèces de leur champ de compétence (la 8^{ème} porte sur les semences de Chanvre). Ces OP concernent la majorité des zones de production de maïs semence où opèrent des établissements qui n'ont pas le statut

de coopérative. Elles ont engagé dès 2024 des négociations avec 11 établissements, principalement autour du maïs semence, mais aussi plus ponctuellement pour les semences de maïs doux, de sorgho, de colza et de tournesol. Toutes les OP étant reconnues pour l'ensemble des espèces, cette liste devrait s'étoffer au fil des ans. Ces négociations ont abouti à la signature de 34 accords-cadres, l'accord cadre matérialise l'accord trouvé entre l'OP et l'établissement et préfigure le contenu des contrats individuels signés par les producteurs. Au global, dès cette campagne ces OP fédèrent près de 1000 multiplicateurs pour un potentiel de production de près de 25000 ha de maïs semence.

UNE INTÉGRATION DES OP DANS LA FILIÈRE

Pour permettre la reconnaissance des OP, de nouvelles structures juridiques ont dû être créées. Afin de permettre l'adhésion de ces nouveaux « Groupements », l'AGPM et la FNPSMS ont validé des modifications de leurs statuts et règlements intérieurs. 5 de ces nouvelles structures ont fait les démarches nécessaires pour intégrer la FNPSMS dès la fin d'année 2023, notamment pour pouvoir conduire les opérations d'inspection des cultures dès 2024. De nouvelles demandes d'adhésion à l'AGPM Maïs Semence et à la

→ 7 Organisations de Producteurs « Maïs Semence » déjà reconnues



FNPSMS ont été déposées courant 2024 et seront examinées avant la fin de l'année. Ces démarches visent à maintenir, et même à renforcer, la cohérence et la représentativité des structures nationales représentatives des multiplicateurs de maïs semence.

UN ACCOMPAGNEMENT DE L'AGPM CONSTANT

Cette structuration en OP est une démarche collective de filière dans laquelle AGPM Maïs Semence est pleinement impliquée depuis les prémices. Elle a poursuivi son investissement en 2024, notamment pour aider les OP à s'approprier le cadre de fonctionnement de ce type de structure. L'AGPM maintiendra cet investissement dans les prochains mois, pour tirer profit des enseignements de cette 1^{ère} année et renforcer la sécurisation des pratiques toujours dans l'optique de contribuer à la défense de la contractualisation et de la rémunération des producteurs.

→ Un investissement de l'AGPM à tous les stades aux cotés des OP



MAIN D'ŒUVRE UN NOUVEL OUTIL DE RECRUTEMENT

Annoncée lors du Congrès 2023, la déclinaison « castration » du site internet <https://job-semences-mais.fr> a été finalisée en début d'année 2024. Une campagne de communication dynamique a permis de faire connaître le site et de formaliser les premiers recrutements via cette plateforme en 2024. Une montée en puissance est espérée dès la prochaine campagne.



FINALISATION DU SITE

La mise à disposition de cet outil a nécessité un développement informatique spécifique piloté par AGPM Maïs Semence. Un groupe de multiplicateurs a été constitué pour identifier les besoins et proposer un outil sur mesure. La principale fonctionnalité, qui a nécessité une importante phase de tests, réside dans une carte interactive de géolocalisation des offres d'emploi. Cette carte permet aux candidats de visualiser les offres et de postuler en ligne en quelques clics. C'est le cœur du site internet.

UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION ACTIVE

Une campagne de communication spécifique a rapidement été mise en place pour faire connaître le site auprès des multiplicateurs mais aussi au grand public et aux futurs saisonniers.

Cette campagne de communication fût multi-canal :

- Présentation du site dans toutes les AG de syndicats locaux de producteurs
- Publication d'articles dans le bulletin semences de la FNAMS, les magazines d'information des coopératives (Limagrain...) ou la presse agricole (Le Sillon 64 et 40...)
- Diffusion d'un communiqué de presse notamment repris dans La France Agricole
- Réalisation de supports de communication distribués aux multiplicateurs, syndicats et partenaires régionaux de SEMAE pour diffusion auprès des lycées



- Conférence de presse au SIA 2024
- Publi-information auprès du réseau des lycées agricoles du réseau CNEAP
- Publications sur les réseaux sociaux de l'AGPM, de SEMAE (site Instagram Semeurtime), sur Indeed et Facebook

UN PREMIER BILAN ENCOURAGEANT

Côtés producteurs, 83 multiplicateurs ont utilisé cette plateforme pour proposer l'équivalent de 1500 postes de castreurs dans plus de 20 départements. C'est peu au regard du nombre total de producteurs mais cela peut s'expliquer par le contexte de forte baisse des surfaces qui a limité le nombre de saisonniers à recruter. Côté candidats, ce sont plus de 1600 candidatures qui ont été transmises aux producteurs via ce site, soit quasiment autant que de postes proposés.

Cette première année a donc démontré la capacité de l'AGPM à faire connaître le site. Un bilan sera réalisé auprès des utilisateurs afin d'améliorer le site et faire en sorte qu'il réponde plus pleinement aux besoins des multiplicateurs et des candidats et devienne incontournable pour les futurs recrutements.

GESTION DES RISQUES DES ÉVOLUTIONS DE PRATIQUES

Après la forte sinistralité de l'année 2023, la politique des assureurs envers la production de maïs semence a évolué. Concrètement ils ont fortement augmenté leurs tarifs pour rééquilibrer leurs résultats. Cette mise devant le fait accompli a conduit les multiplicateurs à se réinterroger sur leurs conditions d'assurance, et la filière à réfléchir à des outils complémentaires pour mieux répartir les risques.

UN NOUVEL OUTIL INTERPROFESSIONNEL

Dans le contexte de hausse des tarifs qui rendent certains contrats inaccessibles, la FNPSMS a poursuivi durant l'hiver ses travaux pour proposer un nouvel outil de gestion des risques centré sur les caisses de péréquation. Cela a abouti à la création d'un nouveau contrat disponible dès 2024 qui vise à assurer les pertes de rendement des caisses. Sa particularité repose sur son architecture à 2 niveaux avec un niveau mutualisé pris en charge financièrement par la FNPSMS, et un second niveau optionnel qui permet aux caisses qui le souhaitent d'augmenter leur taux de couverture.

→ Un outil assurantiel interprofessionnel modulable

	CR1	CR2	CR3	...
30 %	Prime globale prise en charge par la FNPSMS pour toutes les caisses			
25 %	Tranche B			
10 %	Prime CR1 franchise 15%	Pas d'adhésion de CR2 à la tranche A	Prime CR3 franchise 10%	...
	Tranche A			
0 %	Franchise			

Source FNPSMS

Concrètement si toutes les options sont souscrites, une caisse peut couvrir jusqu'à 20 % de ses pertes (franchise de 10 % minimum et indemnisation maximale jusqu'aux

pertes atteignant 30 % du rendement assuré). Dès la 1^{ère} année de mise en œuvre de ce contrat, sécurisé pour 3 ans par la FNPSMS, 20 % des caisses ont souscrit des options et 100 % du réseau verra ses pertes situées entre 25 et 30 % prises en charge si besoin. Les travaux se poursuivent pour améliorer le dispositif et le rendre plus attractif dès 2025.

DES AMÉLIORATIONS RÉGLEMENTAIRES TIMIDES

Sur le plan national, l'AGPM reste mobilisé pour faire évoluer les règles d'accès aux contrats subventionnés. Parmi les principales demandes : l'augmentation des barèmes de prix subventionnés et l'assouplissement de la règle de la moyenne olympique. Si ces points restent en discussion avec le ministère et les assureurs, l'AGPM (et les autres associations spécialisées partenaires) a obtenu en 2024 le maintien d'un taux de surfaces assurées de 70 % pour percevoir la subvention en grandes cultures et surtout formaliser la possibilité de prendre en compte les rendements de référence maïs semence comme rendements assurés. Pour autant on constate une tendance au renforcement des procédures administratives qui complexifient l'appropriation de l'outil et ne va pas dans le sens de la simplification administrative demandée.

Plus ponctuellement pour la campagne 2024, AGPM Maïs Semence a obtenu des prolongations aux dates limites de semis auprès de certains assureurs pour permettre de maintenir les semis tardifs de la 1^{ère} quinzaine de juin dans les contrats d'assurance. Localement ces prolongations ont pu attendre 2 semaines.

OUTILS DE PRODUCTION DES OUTILS POUR PRODUIRE

Dans une logique de compétitivité et d'instauration de règles de concurrence équitables, l'accès aux outils de production est un fondamental des missions de l'AGPM. De nombreux dossiers transversaux traités par l'AGPM ou Irrigants de France bénéficient aux multiplicateurs de semences de maïs. Pour autant lorsque cela est nécessaire des actions spécifiques sont conduites par l'AGPM Maïs Semence, le plus souvent en lien avec la FNPSMS.

IMPLICATION DANS LE PROGRAMME ATS

La mise en place d'un programme technique spécifique est un pilier des travaux de la FNPSMS depuis des décennies. C'est toujours aussi indispensable et l'AGPM défend le maintien d'un programme ambitieux et adapté aux enjeux du moment.

Le programme 2024 reste centré sur les 4 axes fondamentaux (ainsi qu'un volant d'essais dédiés au sorgho semence) que sont : implanter, protéger, alimenter et récolter.

Parmi la vingtaine d'essais mis en œuvre en 2024, l'axe « Protéger » reste largement dominant et concentre près de 60 % des

moyens financiers déployés. La thématique maladie y est prédominante (maladies telluriques, foliaires, systémiques, fusarioses) devant les axes adventices et ravageurs. Pour l'axe « Implanter », l'accent est mis depuis 2 ans sur l'étude de l'impact du changement climatique sur la production de maïs semence. Cette thématique désormais centrale entre dans sa 3^{ème} année d'exploration et conduira à la réalisation de simulations prospectives.

L'AGPM est également sensible à la diffusion des résultats de ces travaux et a défendu la reprise des présentations régionales stoppées par le Covid. Un cycle de réunions a donc été réinitié en 2024 avec une réunion programmée en Occitanie le 7 mars 2024.



© FNPSMS

Reprise des réunions techniques régionales en 2024 (département 31)

S'APPUYER SUR LE PARSADA

Ces actions techniques se déploient désormais dans un contexte particulier en parallèle des travaux de mise en œuvre du PARSADA (Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement des techniques alternatives). Un groupe de travail spécifique Semences a été mis en place en 2024 et la filière maïs semence y a pris part à travers la FNPSMS et aux côtés de l'interprofession SEMAE et de la FNAMS. Les premiers travaux ont abouti à la sélection d'axes de travaux prioritaires et à la rédaction de plans stratégiques. Pour la filière semences, le choix à été fait dans un premier temps de se concentrer sur la lutte contre les coléoptères. L'enjeu est d'obtenir un financement à hauteur de 80 % environ par l'Etat et ainsi déployer de nouvelles actions dans un cadre mutualisé. Une seconde vague de travaux devrait être conduite sur le désherbage des semences en 2024.

DÉFENSES DE DÉROGATIONS

Au-delà des projets au long court, l'AGPM se mobilise sur des dossiers plus opérationnels. Par exemple, depuis le retrait de la substance active Oxamyl en 2023, le Vydate 10 G le dernier produit de lutte contre les nématodes en production de semences de maïs, a été retiré du marché. Face à cette impasse, et en accord avec les opérateurs économiques et les firmes, une demande de dérogation 120 jours est en cours d'élaboration par l'AGPM. L'objectif de cette demande est de trouver des solutions ponctuelles, le temps de faire émerger des solutions plus pérennes.